



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Monsieur Georges KNECHT
Secrétaire général de SNIPAT
19, rue de la Vieille Temple
75007 Paris

Paris, le **30 SEP. 2021**
Réf. :

Monsieur le Secrétaire général,

À Roubaix le 14 septembre dernier, le Président de la République a conclu les travaux du « Beauvau de la sécurité » en ayant des mots forts pour l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur qui concourent à la sécurité des Français et en rappelant que les personnels administratifs et techniques « font partie de la famille police et de la famille gendarmerie à part entière », comme les personnels actifs et les militaires.

Comme les autres personnels des deux forces, les personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) seront concernés par un puissant effort en matière de formation, ainsi que la rénovation des locaux et le renouvellement du matériel du quotidien, notamment informatique.

Mais la reconnaissance spécifique des PATS était l'un des enjeux du « Beauvau de la sécurité », tels que je vous les avais présentés le 13 octobre 2020. Elle est fondamentale pour garantir le bon fonctionnement des forces de sécurité dans un contexte marqué par un renforcement sensible des effectifs opérationnels dans le cadre du plan 10 000 et pour accompagner la politique de substitutions à laquelle je suis attaché.

Outre une évolution de la mission des PATS avec la possibilité de leur confier des missions de greffiers de police et de gendarmerie, le chef de l'État a acté un plan de revalorisation inédit. Son contenu vous avait été présenté en amont de la table-ronde dédiée aux conditions matérielles et au soutien. À cette occasion, vous avez fait part de plusieurs remarques pertinentes que j'ai souhaité retenir et que j'ai proposées au Président de la République.

Le plan se traduira d'abord par un repyramidage sans précédent sur 3 ans qui se déclinera de la manière suivante :

- En police nationale :
 - Pour les promotions de C en B : 570 pour les personnels administratifs et 90 pour les personnels techniques ;
 - Pour les promotions de B en A : 177 pour les personnels administratifs dans le respect des règles interministérielles du CIGEM et 33 pour les personnels techniques ;
 - La création de 25 emplois fonctionnels de conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (CAIOM).
- En gendarmerie nationale :
 - Pour les promotions de C en B : 85 pour les personnels administratifs et 80 pour les personnels techniques ;
 - Pour les promotions de B en A : 12 pour les personnels administratifs dans le respect des règles interministérielles du CIGEM et 13 pour les personnels techniques ;
 - La création de 13 emplois fonctionnels de CAIOM et 15 emplois fonctionnels d'agents principaux des services techniques (APST).

Les promotions interviendront pour moitié par des avancements au choix et pour moitié par des examens professionnels. J'attache une grande importance à ce que les agents déjà affectés dans les services de police et de gendarmerie soient préparés en amont au passage de ces examens. J'ai demandé aux directeurs généraux de veiller à ce que les chefs de service permettent aux agents placés sous leur autorité de suivre ces formations. L'organisation des examens professionnels se traduira par ailleurs par une communication ciblée en direction des agents, des sujets adaptés aux univers gendarmerie et police, ainsi que des jurys composés d'une part plus importante de représentants des deux forces.

Au-delà de ce repyramidage, le plan de revalorisation des PATS permettra de renforcer l'attractivité des missions confiées aux agents administratifs et techniques. Ainsi, ceux qui assurent l'accueil dans les commissariats ou qui assument des missions d'encadrement en police, en plus des mesures déjà intervenues en faveur des services de gestion opérationnelle (SGO), comme en gendarmerie pourront bénéficier soit de points de NBI, soit d'une revalorisation du régime indemnitaire.

Les civils de la gendarmerie bénéficieront par ailleurs d'un complément indemnitaire annuel (CIA) collectif étendu sur le modèle de la prime de résultats exceptionnels (PRE) déjà versée aux personnels actifs, aux militaires et aux PATS de la police nationale.

Si les suites budgétaires du « Beauvau de la sécurité » concerneront essentiellement les moyens alloués aux forces et marginalement des mesures catégorielles, j'ai néanmoins souhaité ce plan ambitieux en faveur des PATS, conscient de l'indispensable reconnaissance de l'importance du rôle de ces agents. Le montant total des moyens alloués à ces différentes mesures s'élève ainsi à 4,96 M€ sur 3 ans, sans préjudice des dispositions prises en dehors du Beauvau au titre de la politique d'attractivité. Je pense notamment à l'indemnité temporaire de mobilité qui sera expérimentée à partir de 2022 et qui vous sera prochainement présentée en comité technique ministériel (CTM).

J'entends également la demande que vous portez en faveur de l'éligibilité des PATS à l'indemnité de sujétion spécifique de police (ISSP), notamment vis-à-vis d'autres personnels au sein de l'Etat. J'ai demandé au secrétaire général et aux directeurs généraux d'étudier plus en détail cette question dans le cadre de la future loi d'orientation et de programmation des sécurités intérieures annoncée par le Président de la République.

S'agissant enfin des sujets relevant de la gouvernance, il m'apparaît cohérent qu'un ancrage renforcé dans un univers professionnel déterminé nous conduise à aller vers un rattachement de votre gestion aux directions générales compétentes. Les modalités restent à discuter. Cela devra notamment se faire dans le respect du principe de déconcentration et en préservant de réelles perspectives d'évolution de carrière au sein de l'ensemble du ministère de l'Intérieur pour les PATS.

Heureux et fier du dévouement des personnels administratifs, techniques et spécialisés dans les missions de soutien de la gendarmerie et de la police au profit de nos concitoyens, je souhaitais partager avec vous les excellents résultats de notre travail commun, validés par le Président de la République.

Je sais pouvoir compter sur votre investissement dans la mise en œuvre de ces mesures de progrès pour les personnels que vous représentez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.



Gérald DARMANIN